



Commune de

Baelen

N° 444

JANVIER
FÉVRIER

2025

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

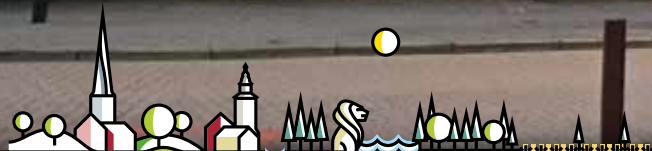
DOSSIER

POLITIQUE LOCALE VOS REPRÉSENTANTS AU COLLÈGE ET AU CONSEIL

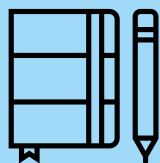


NATURE

LE LOMBRIC COMMUN







RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

DEGROS Emile	087.76.20.81
Rue O. Thimus, 33 - DOLHAIN	
FOURIR Béatrice	087.76.31.21
Rue J. Wansart, 11 - GOÉ	
MILET Jean-Pierre	087.76.34.40
Rue Maisier, 12 - DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN	
MILET Séverine	087.76.34.40
Rue Maisier 12 - DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN	
STEVENS Anne-Françoise	087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN	
TIQUET Marie-Pierre	087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN	
DEJARDIN Kévin	087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN	
TRAN Quang Hiep	087.44.58.81
Chemin du Meunier, 15 - BILSTAIN	

Baelen

STAINIER Xavier	087.76.39.04
Route d'Eupen, 6 - BAELEN	
CORDIER Anaïs	0479.95.23.01
Rue Longue, 2 - BAELEN	

Welkenraedt

ADLJU Arsalan	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 - WELKENRAEDT	
DEJALLE Joseph	087.88.16.05
Rue Nishaye, 30 - HENRI-CHAPELLE	
ESSER Patrick	087.88.28.44
Rue Reine Astrid, 34 - WELKENRAEDT	
JOSKIN Benoît	087.88.17.44
Rue de la Croix, 14 - WELKENRAEDT	
RÔMER Bernard	087.88.23.12
Rue du Centre, 2 - WELKENRAEDT	



Le 2 décembre dernier, j'ai eu l'honneur de prêter serment en tant que bourgmestre de notre commune, un moment chargé d'émotion et de symboles. Être la première femme à assumer cette fonction dans notre commune est une fierté, mais c'est avant tout une immense responsabilité que j'aborde avec humilité et détermination.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers toutes celles et ceux qui ont contribué à écrire cette nouvelle page. Votre confiance et votre soutien ont rendu ce moment possible.

Je tiens également à saluer le travail de mon prédécesseur, Maurice Fyon, qui a dédié une part importante de sa vie au service de notre commune et tout particulièrement ces 18 dernières années en tant que bourgmestre.

Nous entamons cette nouvelle mandature avec une équipe entièrement renouvelée, dynamique et porteuse d'idées novatrices. Les défis à relever sont nombreux, et nous en sommes pleinement conscients : préserver notre qualité de vie, accompagner nos jeunes et nos aînés, soutenir nos écoles, dynamiser nos commerces et valoriser nos associations. Ces enjeux nous motivent et représentent autant d'opportunités d'avancer ensemble.

Ce mandat sera guidé par des valeurs essentielles : le dialogue, le respect, et la transparence. Nous croyons fermement que la diversité des idées, y compris celles exprimées par l'opposition, enrichira nos projets. Les débats ne seront peut-être pas toujours simples, mais je suis convaincue qu'ils seront constructifs et qu'ils serviront un objectif commun : le bien-être de tous les citoyens.

Plus que jamais, nous aurons besoin de vous. La vitalité d'une commune repose avant tout sur l'engagement de ses habitants. Que ce soit à travers le dynamisme de nos associations sportives et culturelles ou par votre participation aux commissions locales comme : la Commission Locale du Développement Rural et celle de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. Chaque contribution est précieuse. Ensemble, nous pourrions transformer nos projets en réalisations concrètes.

En ce début d'année, je vous adresse mes vœux les plus sincères pour 2025. Que cette nouvelle année soit remplie de santé, de joie et de sérénité pour vous et vos proches. Qu'elle soit également riche en réussites et en projets partagés, dans un esprit de solidarité et de bonheur collectif.



Votre Bourgmestre,
Nathalie THÖNNISSEN



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable : Nathalie THÖNNISSEN, Bourgmestre
Rédaction et coordination : Nathalie THÖNNISSEN

Prochaine édition : **mars – avril 2025** distribué **du 3 au 7 mars 2025**

Date limite de remise des documents : 15 février 2025

Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, photos en format .jpg (300dpi) à envoyer en pièce jointe.

**SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE BAELEN****www.baelen.be****BUREAUX
DE L'ADMINISTRATION
COMMUNALE****HORAIRE 087 76 01 10**

LUNDI	8H30 - 12H
MARDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
MERCREDI	8H30 - 12H
JEUDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
VENDREDI	8H30 - 12H
SAMEDI	9H - 12H (PERMANENCE)

SUR RENDEZ-VOUS LES LUNDI, MERCREDI
ET VENDREDI APRÈS-MIDI

**Les dossiers d'urbanisme en cours
d'enquête publique sont consultables le
samedi durant la permanence.**

ATTENTION : l'agent présent lors de la
permanence n'a pas connaissance des
dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir
aucun renseignement ni prendre de
message.

Pour des informations sur les dossiers
d'urbanisme en cours d'enquête publique,
veuillez prendre contact avec le service
urbanisme (Madame Deliège) -
urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21
du lundi au vendredi

BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale sera fermée :

- **Le samedi 1^{er} et le lundi 3 mars**
(Carnaval)

PLANNING PARUTIONS 2025 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
mars/avril 2025	15-févr-25	du 3 au 7 mars
mai/juin 2025	15-avr-25	du 5 au 9 mai
juillet/août 2025	15-juin-25	du 30 juin au 4 juillet
sept/oct 2025	15-août-25	du 1 au 5 septembre
nov/déc 2025	15-oct-25	du 3 au 7 novembre

**ÉTAT-CIVIL****NAISSANCES**

Fatima Bah • Forges, 115/5 (17/10)
Amael Wauters • Heggen, 2/B/3 (24/10)
Noheyla Abgar • rue du Thier, 28/A/2 (09/11)
Thymaël Falla • Boveroth, 35/5 (14/11)
Charlie Wiertz • Levée de Limbourg, 11/B (22/11)
Hugo Petit • So l'Croupèt, 10 (28/11)
Lena Džafić • Forges, 10/5/3 (29/11)

DÉCÈS

Sophie Corman • vve de Ewald Hoen, rue de la Source, 4 (18/10)
Winand Campo • époux de Marliese Pötgen, chemin de Hoevel, 19 (25/10)
Jean-Claude Couture • Forges, 8 (01/11)
Bernd Eckel • Médael, 7 (28/11)
Emile Brixhe • Rue Käkert, 15 (29/11)

MARIAGE

Vilvörder Cyril & Bahm Julie • Rte Jean XXIII, 39 (30/11)

**POSTE DE POLICE DE BAELEN**

Heures d'ouverture :

Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.

Veuillez prendre rendez-vous au 087 76 66 71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101

WELKENRAEDT, PLOMBIÈRES, BAELEN

Place des Combattants, 21
B-4840 WELKENRAEDT
T 087/69 32 00 - F 087/69 32 00
E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi et mercredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00





Une récompense sera donnée à la personne qui me rapportera mon album photos commenté de Turquie.

Merci.

Madame GENSTERBLUM
(rue Perkiets 89 à Membach)



**VOUS AIMEZ PARTICIPER À NOS
ACTIVITÉS ! VOUS SOUHAITEZ ÊTRE
TENUE INFORMÉ DE L'ACTUALITÉ
COMMUNALE ?**

**ALORS, INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE
NEWSLETTER SANS TARDER !**

**RENDEZ-VOUS SUR WWW.BAELEN.BE
POUR VOUS INSCRIRE**



ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 | B-4837 Baelen

Tél. : **087/76.01.28** | **0477/92.21.40**

aledebaelen@gmail.com

Lundi : 8h30 - 12h00 / 13h00 - 16h00

Mardi : 8h30 - 12h00 / 13h00 - 16h00

Mercredi : joignable uniquement par
téléphone
ou par mail

Jeudi : joignable uniquement par téléphone
ou par mail

Vendredi : Fermé



Les noces

LISTE DES NOCES DE DIAMANT EN 2025

02/01/1965 • **M^r & M^{me} Gerckens-Adrian** • allée des Saules, 26
15/05/1965 • **M^r & M^{me} Keutgens-Klinkenberg** • Nereth, 13
19/05/1965 • **M^r & M^{me} Bours-Xhonneux** • rue Saint-Paul, 4
10/09/1965 • **M^r & M^{me} Noirfalise-Mostert** • route d'Eupen, 161
27/11/1965 • **M^r & M^{me} Hannot-Herder** • Heggen, 45/A

LISTE DES NOCES D'OR EN 2025

15/02/1975 • **M^r & M^{me} Esposito-Roels** • rue Cardijn, 3
19/02/1975 • **M^r & M^{me} Beckers-Vilvörder** • rue Cardijn, 5
07/03/1975 • **M^r & M^{me} Geers-Colapietro** • rue Braun, 15
08/03/1975 • **M^r & M^{me} Siemes-Crutzen** • Mazarinen, 12
28/03/1975 • **M^r & M^{me} Dubois-Gerkens** • rue Emile Schmuck, 39
02/05/1975 • **M^r & M^{me} Géron-Crutzen** • rue des Pâquerettes, 2
02/05/1975 • **M^r & M^{me} Schyns-Suleau** • rue des Millepertuis, 2
10/05/1975 • **M^r & M^{me} Gevaert-Breuer** • Runschen, 37
31/05/1975 • **M^r & M^{me} Nys-Pauly** • chemin de Hoevel, 18
06/06/1975 • **M^r & M^{me} Genten-Dahmen** • chemin des Genêts, 5
19/06/1975 • **M^r & M^{me} Lavalley-Bayard** • rue Boveroth, 19
27/06/1975 • **M^r & M^{me} Drösch-Bettendorff** • Runschen, 25
28/06/1975 • **M^r & M^{me} Flas-Moonen** • Runschen, 40/A
05/07/1975 • **M^r & M^{me} Wintgens-Ganser** • rue Plein-vent, 8
10/07/1975 • **M^r & M^{me} Mullender-Dumollin** • chemin de Hoevel, 21
11/07/1975 • **M^r & M^{me} Koelman-Nettersheim** • rue Stendrich, 35
12/07/1975 • **M^r & M^{me} Lecouturier-Brühl** • rte d'Eupen, 167
03/10/1975 • **M^r & M^{me} Dejalle-Haag** • Runschen, 3
06/11/1975 • **M^r & M^{me} Pankert-Hick** • chemin des Genêts, 3
22/11/1975 • **M^r & M^{me} Modave-Julemont** • Honthem, 6
06/12/1975 • **M^r & M^{me} Abberger-Mennicken** • rte d'Eupen, 170
06/12/1975 • **M^r & M^{me} Lejeune-Dewez** • Oeveren, 4/A
11/12/1975 • **M^r & M^{me} Vomberg-Vandenbroucke** • rue des Fussilés, 5
19/12/1975 • **M^r & M^{me} Journée-Hilgers** • rue Emile Schmuck, 17

LISTE DES NONAGENAIRES EN 2024

09/06 • **M^r Lambert Schreuer** • rue Plein-Vent
19/08 • **M^r José Hendricks** • Runschen
30/08 • **M^{me} Norberta Jeurissen** • rue Plein-Vent
02/11 • **M^{me} Anna Klein** • Forges
10/11 • **M^{me} Marie Gustin** • rue des Pâquerettes

LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN – BAELEN



Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE |
Tél. : 04/230.11.11 | Fax : 04/230.11.20 | www.spi.be



PROVINCE DE LIÈGE | ARRONDISSEMENT DE VERVIERS | COMMUNE DE BAELEN

ENQUÊTE PUBLIQUE**RELATIVE À L'ADOPTION DU CALENDRIER, DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DES ENJEUX MAJEURS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR L'ÉLABORATION DU 4^E CYCLE DES PLANS DE GESTION PAR DISTRICT HYDROGRAPHIQUE (2028-2033).**

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la Directive Européenne (2000/60/CE) relative à la gestion intégrée de l'eau, les propositions de calendrier et de programme de travail ainsi que les enjeux majeurs (« questions importantes » en matière de gestion de l'eau) du quatrième cycle de Plans de gestion, à la demande du Gouvernement wallon, sont soumis à enquête publique sur l'entité :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
22 novembre 2024	2 décembre 2024	Administration communale de Baelen, Rue de la Régence 1, Service Environnement 02/06/2025 et 16h00	Par voie postale : Collège communal de Baelen Rue de la Régence 1 – 4837 Baelen Par e-mail : environnement@baelen.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le samedi matin de 09h00 à 12h00.

Les documents sont également consultables au siège du Contrat Rivière Vesdre situé à l'Administration communale de Verviers, Rue Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers et sur le site Internet du SPW eau.wallonie.be.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, toute personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service Environnement.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé peut formuler ses observations en ligne sur le site internet, par mail ou par courrier et obtenir des explications techniques sur les projets auprès du SPWARNE :

***Calendrier, programme de travail et enjeux majeurs en matière de gestion de l'eau.
4^{ème} cycle de Plans de Gestion par district hydrographique 2028-2033***

Via courriel : eau@spw.wallonie.be ou par courrier au Service public de Wallonie
Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface, Du SPW ARNE
Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES

Baelen, le 22/11/2024.

Par le Collège,

Le Directeur Général
C. PLOUMHANS

Le Bourgmestre,
M. FYON

À l'initiative du Gouvernement wallon, ces documents sont soumis à enquête publique en vertu de l'article D 26 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau.

CPAS DE BAELEN

UNE FOIS PAR MOIS AU CPAS DE BAELEN :

AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE

Permanences d'informations juridiques accessibles **gratuitement à TOUS !**

Les prochaines permanences auront lieu **tous les troisièmes vendredis du mois :**

- ✓ **Vendredi 17/01/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 21/02/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 21/03/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 18/04/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 15/05/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 20/06/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 18/07/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 15/08/2025 FÉRIÉ**
- ✓ **Vendredi 19/09/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 17/10/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 21/11/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 19/12/2025 de 10 à 11 heures**




**Encore aujourd'hui,
toutes les 2 minutes,
une personne apprend
qu'elle a la lèpre.**

Pourtant, c'est une maladie
qu'on peut prévenir et guérir.
Avec tous les acteurs de santé,
mettons fin à la lèpre.

Faites un don
BE05 0000 0000 7675

scannez et donnez



actiondamien.be

action damien

**INFORMATION
IMPORTANTE**



OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

Changement de lieu pour Membach

À partir de janvier 2025, le car ONE
se trouvera rue du Moulin à
côté du verger Pierre Wintgens
(4^{ème} mercredi du mois)

PROCHAINE VENUE: 22 JANVIER 2025





i COLLECTE PORTE À PORTE



Des collectes une semaine sur deux ? Pas de stress, ensemble on fait des prouesses

Amélioration environnementale et maîtrise des coûts.

Chaque semaine, des camions de collecte sillonnent les communes de la zone d'Intradel afin de vidanger les conteneurs à puce verts et noirs. Cela représente donc 52 passages de camion par an dans les communes concernées.

En moyenne, dans la zone d'Intradel :

Le conteneur des déchets résiduels (noir) est présenté à la collecte

Seuls 15% sortent le conteneur noir + de 25x/an



13x/an

Le conteneur des déchets organiques (vert) est présenté à la collecte

Seuls 5% sortent le conteneur vert + de 25x/an



10x/an

Suite à ce constat et afin de **maîtriser l'inflation qui impacte fortement le coût des collectes**, nous avons décidé, en partenariat avec votre commune, d'**adapter le schéma des collectes** en porte à porte.

Dès le 2 janvier 2025, les camions de collecte passeront **UNE SEMAINE SUR DEUX** et non plus toutes les semaines.

Le service minimum qui vous est octroyé reste le même :

- toujours la **même quantité de levées** par ménage.
- le **même nombre de kilos par personne**.



Moins de camions sur nos routes = un impact carbone maîtrisé et un pas de plus dans la lutte contre les changements climatiques.

S'adapter ensemble.

Intradel et votre commune offrent évidemment des conseils et des solutions afin de vous accompagner au mieux dans ce changement :

1. Sortir vos conteneurs lorsqu'ils SONT PLEINS

Le coût vérité (taxe) vous donne droit à un certain nombre de levées établies par votre commune. A chaque présentation de conteneur, une levée est comptabilisée.

2. Continuer de TRIER toutes les matières

Un bon tri (PMC, papiers/cartons, le verre collecté dans les bulles à verre et les 33 fractions différentes collectées dans nos recyparcs) permet un meilleur recyclage et une **diminution de la quantité de déchets** dans le conteneur noir.

3. Un accompagnement vers la démarche ZÉRO DÉCHET:

Un grand nombre de solutions existe pour réduire votre production de déchets et vous pouvez d'ores et déjà les retrouver sur notre site internet.

Des ateliers sur la réduction des déchets seront également organisés dans les **maisons Zéro Déchet** à Waremmes et Verviers, ou directement dans les communes. Rendez-vous sur le site internet www.intradel.be pour en savoir plus.

4. Une MODIFICATION DES VOLUMES DES CONTENEURS individuels:

Dès aujourd'hui, vous avez la possibilité d'**augmenter le volume** de vos conteneurs en contactant directement notre call-center au numéro habituel 04/240.74.74. ou par mail à l'adresse info@intradel.be.

Pour rappel, il existe 3 tailles de conteneurs : 40L, 140L ou 240L.



Cas particuliers

Nous avons essayé d'envisager tous les cas de figures possibles et d'y apporter des solutions. Toutefois, nous sommes bien conscients que d'autres situations auxquelles nous n'avons pas pensé peuvent se présenter (famille très nombreuse, personne ayant un handicap etc). Ils seront examinés au cas par cas conjointement par Intradel et la commune.

Intradel



04 240 74 74
www.intradel.be

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, DES PMC ET PAPIERS/CARTONS

À BAELEN ET À MEMBACH, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : DÈS JANVIER, LE PASSAGE SE FERA 1 SEMAINE SUR 2 POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez **contacter Intradel au 04/240.74.74 dans les 24h** de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève,), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250€ quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.



LE SAVIEZ-VOUS ? L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS



BIEN DES CITOYENS N'ONT PAS UNE INFORMATION PRÉCISE CONCERNANT CERTAINES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROPRETÉ, DE SALUBRITÉ ET DE TRANQUILITÉ PUBLIQUES. NOUS AVONS DÉCIDÉ DE PUBLIER DANS CETTE RUBRIQUE DES EXTRAITS DE L'ORDONNANCE DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS SE TROUVANT SUR LES PROPRIÉTÉS, EN BORDURE DE VOIRIE.

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs :

- ✓ La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an et avant le 1^{er} novembre.
- ✓ L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- ✓ La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- ✓ Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux hors agglomération et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.
- ✓ Le trottoir et les chemins doivent être nettoyés sous peine d'une sanction administrative communale

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée :

- ✓ La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- ✓ La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au-dessus du sol.
- ✓ Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doivent être immédiats.

Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique :

- ✓ La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au-dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- ✓ La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- ✓ La taille ne peut maintenir de débordements au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- ✓ La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtenir aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.



VOTEZ EN LIGNE POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS !

Chers citoyens,

Après des mois de travail en interne, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et le Collège ont retenu 30 propositions de projets pour la nouvelle Opération de Développement Rural (ODR), lancée en 2023 sur la commune.

Parmi ces 30 projets, vous avez dès maintenant la possibilité de **voter** pour **vos 10 projets préférés**.

Ceux-ci concernent des thématiques variées qui font la vie de notre commune : économie, mobilité, agriculture, environnement, tourisme, énergie, communication, aménagement du territoire.

👉 COMMENT VOTER ?

1. Rendez-vous sur le site internet <https://participation.frw.be/fr-BE/folders/baelen>
2. Inscrivez-vous-en quelques clics.
3. Prenez connaissance du contexte de la consultation
4. Explorez les projets et **votez** pour ceux que vous souhaitez voir réaliser ! (Jusqu'au 26 janvier)



Ou scannez le CR Code suivant et suivez la marche à suivre indiquée ci-dessus.



Votre avis est essentiel pour orienter le développement de notre commune ! Ne laissez pas passer cette occasion de façonner ensemble notre avenir.

🔔 N'ATTENDEZ PLUS, PARTICIPEZ DÈS AUJOURD'HUI ! 🔔

Nous profitons de ce message pour vous rappeler que nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres désireux de s'investir dans la Commission Locale. Vous pouvez retrouver toutes les infos concernant ses missions actuelles et futures en vous rendant sur ce site : <https://www.4837enactions.info/>

Pour toute question, vous pouvez contacter **Anne Bovy** (agent-relais à l'administration communale) au **087/76 01 16** ou via secretariat@baelen.be, et/ou **Rosine Bronlet** (de la Fondation Rurale de Wallonie) au 080/29 11 27 ou via r.bronlet@frw.be.



Choisissez ensemble

LES PROJETS POUR BAELEN



VOTEZ DU 16 DÉCEMBRE AU 26 JANVIER 2025



MONOXYDE DE CARBONE (CO), UN TUEUR SILENCIEUX CHEZ VOUS

POURQUOI LE CO EST-IL AUSSI DANGEREUX ?

Parce qu'il n'est pas perceptible. Il est incolore, inodore et insipide. Tous les ans dans notre pays, plus de 1000 personnes sont victimes d'une intoxication au CO.



COMMENT LE CO ENTRE-T-IL CHEZ VOUS ?

Il se forme en cas de mauvaise combustion des combustibles comme le gaz, le mazout, le bois et les pellets, qui sont souvent utilisés pour le chauffage ou l'eau chaude dans une habitation.

Vous utilisez un feu ouvert ou un poêle à charbon ? Vous chauffez votre habitation au gaz ou au mazout ? Vous utilisez un chauffe-eau à gaz ? Dans ce cas, votre habitation présente un réel danger d'intoxication au CO. Il importe donc de prendre les précautions nécessaires.

COMMENT ÉVITER UNE INTOXICATION AU CO ?

- ✓ Aération : chaque pièce où fonctionne un appareil d'appoint (flamme ouverte), doit être bien aérée.
- ✓ Faites toujours installer vos appareils de chauffage et vos chauffe-eau par un installateur agréé.
- ✓ Tous les appareils doivent être raccordés à une cheminée ou doivent être équipés d'une évacuation directe vers l'extérieur.
- ✓ Plusieurs appareils ne peuvent être raccordés à une même cheminée.
- ✓ Faites régulièrement vérifier et nettoyer vos cheminées et vos appareils de chauffage (1 fois par an).
- ✓ Ne dormez jamais dans une pièce où fonctionne un chauffe-eau ou un appareil de chauffage mobile au gaz ou au pétrole.
- ✓ Dans une salle de bain où il y a un chauffe-bain ou un appareil de chauffage, la loi impose l'installation d'une grille d'au moins 150 cm² (ex. 10 cm sur 15 cm) dans la partie inférieure de la porte et en haut du mur.
- ✓ veillez à ce que la cheminée tire bien, car si les gaz de combustion ne peuvent s'échapper, le CO est refoulé dans la pièce.

COMMENT RECONNAITRE UNE INTOXICATION AU CO

- ✓ On est rapidement pris de maux de tête
- ✓ On peut avoir des nausées
- ✓ On se sent fatigué
- ✓ Parfois, on s'évanouit

QUE FAIRE EN CAS D'INTOXICATION AU CO ?

- ✓ Votre propre sécurité d'abord !
- ✓ Ouvrez d'abord les portes et fenêtres
- ✓ Eteignez l'appareil (boiler, appareil de chauffage)
- ✓ Si la personne est consciente : faites-la sortir de la pièce et téléphonez au médecin
- ✓ Si la personne est inconsciente : appelez le 112 et signalez qu'il pourrait s'agir d'une intoxication au CO
- ✓ Si la victime ne respire plus, il faut pratiquer immédiatement la respiration artificielle
- ✓ Placez la victime sur le côté dans une position stable (position latérale de sécurité)

INSTALLEZ DÈS AUJOURD'HUI VOTRE DÉTECTEUR DE CO !

Il est préférable d'installer au moins un détecteur de monoxyde de carbone par habitation et ce, dans ou à proximité de la (des) chambre(s) à coucher. Pour une protection supplémentaire, vous pouvez installer un détecteur de CO à une distance de 5 à 6 mètres d'un boiler ou d'un appareil à combustion. Installez des détecteurs de CO également dans la proximité (au moins 3 mètres) d'espaces humides comme la salle de bains, la douche.

Dans une maison à deux étages, installez un détecteur de CO à chaque étage. Si vous disposez d'une cave, placez un détecteur en haut de l'escalier qui mène à la cave.

ATTENTION: Un détecteur de CO ne remplace JAMAIS les précautions de sécurité que vous devez TOUJOURS suivre afin d'éviter une intoxication au monoxyde de carbone.



DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune. Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société **Régifo** (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type

Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !



**VOTRE COMMUNE EST ÉGALEMENT SUR FACEBOOK !
N'HÉSITEZ-PAS À NOUS SUIVRE !**

BelDrive



**le chemin le plus court
vers votre permis de conduire**



**Disponible pour les permis provisoires
et les demandes de renouvellement (catégories A et B)**

Toutes les infos sur notre site web



SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
MOBILITÉ ET TRANSPORTS



www.mobilite.belgium.be



BELDRIVE

EN EFFET, DÈS CE 1^{ER} OCTOBRE, LES DEMANDES DE RENOUELEMENT DES PERMIS DE CONDUIRE (RENOUELEMENT DU PERMIS FORMAT CARTE BANCAIRE OU REMPLACEMENT DU PERMIS PAPIER) DES CATÉGORIES A ET B POURRONT SE FAIRE DIRECTEMENT EN LIGNE. CETTE NOUVELLE OPTION VISE À SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LE CITOYEN, TOUT EN LUI OFFRANT UN PRÉCIEUX GAIN DE TEMPS. LA POSSIBILITÉ DE DEMANDER LE RENOUELEMENT DES AUTRES CATÉGORIES DE PERMIS DE CONDUIRE FERA L'OBJET D'UNE EXTENSION PROCHAINE DE BELDRIVE.

UNE RÉPONSE AUX BESOINS DES CITOYENS

Le renouvellement du permis de conduire est souvent perçu comme une démarche administrative contraignante et fastidieuse. La nouvelle fonctionnalité de BelDrive répond à deux besoins essentiels de nombreux citoyens belges : gain de temps et réduction des contraintes administratives.

Cette innovation est le fruit de la collaboration entre les différentes autorités publiques belges, qui ont œuvré conjointement pour rendre ce service non seulement accessible mais aussi efficace et fiable.

UN PROCESSUS RAPIDE ET SÉCURISÉ

La sécurité et la simplicité sont au cœur de cette nouvelle fonctionnalité.

Dans un premier temps, le citoyen se connecte à la plateforme BelDrive de façon sécurisée, soit via sa carte d'identité soit via l'application Itsme.

ENSUITE :

- Dans le cas où le citoyen possède un permis de conduire belge au format papier qu'il souhaite remplacer : il télécharge sur la plateforme BelDrive un scan ou une photo de son ancien permis de conduire papier et introduit les informations requises. La commune dans laquelle il est domicilié effectue un contrôle final des données et commande le nouveau permis de conduire belge ;
- Si le citoyen doit renouveler son permis de conduire au format carte bancaire en raison de la fin de sa validité administrative, la démarche est encore plus simple pour lui car elle ne nécessite ni scan ni photo. En effet, pour autant que le conducteur n'est pas sous attestation médicale ou déchu du droit de conduire, la demande est faite automatiquement : le nouveau permis de conduire est immédiatement commandé et arrive dès le lendemain à la commune où le citoyen est domicilié :

Dans les deux cas, le citoyen reçoit de sa commune un mail lui expliquant les modalités pour le retrait de son permis de conduire auprès de l'administration communale. Attention : il est impératif que le demandeur se présente en personne pour que la commune puisse vérifier son identité.

UN NOUVEAU SERVICE AUX NOMBREUX AVANTAGES

Simplicité : une interface utilisateur intuitive qui permet de renouveler aisément son permis de conduire ;

Accessibilité : une application disponible 24h/24 et 7j/7, depuis n'importe quel endroit et utilisable tant à partir d'un ordinateur que d'une tablette ou même d'un smartphone ;

Gain de temps et de déplacement : plus besoin de se déplacer 2x jusqu'à l'administration communale.



NE LAISSEZ PAS LES VOLEURS VOUS SURPRENDRE : CONSEILS POUR SÉCURISER VOTRE DOMICILE ET VOTRE VOITURE

CES DERNIÈRES SEMAINES, NOS SERVICES ONT OBSERVÉ UNE AUGMENTATION PRÉOCCUPANTE DES VOLS DANS LES HABITATIONS ET DANS LES VÉHICULES SUR LE TERRITOIRE DE NOTRE ZONE DE POLICE « PAYS DE HERVE ».

Entre septembre et novembre, **99 cas de vols dans des habitations et des véhicules ont été enregistrés.**

Les victimes de ces infractions subissent souvent des conséquences variées, allant de la perte matérielle au sentiment d'insécurité.

Pour vous aider à prévenir ces situations, nous vous invitons à appliquer quelques conseils simples :

POUR SÉCURISER VOTRE DOMICILE :

- Installez un éclairage extérieur équipé d'un détecteur de mouvement.
- Simulez une présence avec des éclairages (à minuterie ou manuels).
- Privilégiez la vigilance entre voisins.
- En cas d'absence prolongée :
 - Demandez le passage d'une personne de confiance.
 - Informez votre police locale et profitez du service Police Veille.
- Adoptez des gestes simples mais efficaces :
 - Verrouillez tous les accès.
 - Rangez les outils de jardin à l'intérieur.
 - Évitez de laisser un message d'absence visible sur votre porte.

POUR PRÉVENIR LES VOLS DANS LES VÉHICULES :

- Ne laissez aucun objet à vue dans votre voiture.
- Assurez-vous d'avoir bien repris vos clés.
- Verrouillez systématiquement votre véhicule, même pour un arrêt rapide, car de nombreux faits sont des vols d'opportunité.

FACE À UNE SITUATION SUSPECTE :

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de **contacter directement la police**. Bien que les groupes entre voisins et amis sur les réseaux soient utiles pour sensibiliser votre entourage, ils **ne remplacent en aucun cas un appel** à nos services.

Les mesures de prévention que vous adoptez joueront un rôle crucial pour décourager les auteurs de vols. De notre côté, soyez assurés que nos équipes restent pleinement mobilisées et mettent tout en œuvre pour endiguer ce phénomène.

SERVICE GRATUIT : LA CELLULE PRÉVENTION ET LE SERVICE D'ASSISTANCE POLICIÈRE AUX VICTIMES

Saviez-vous que notre cellule prévention propose une **analyse gratuite de la sécurité de votre habitation** ?

Un conseiller en prévention vol peut se rendre chez vous pour :

- Identifier les points faibles de votre domicile.
- Vous fournir des conseils personnalisés et adaptés à votre situation.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

- La visite dure entre 45 minutes et 1h30, selon la taille de votre habitation.
- Vous recevez un rapport écrit personnalisé dans la semaine suivant la visite.

VICTIME ? NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER.

Si vous avez été victime d'un vol ou d'un autre incident, **notre service d'assistance policière aux victimes** est à votre disposition pour vous accompagner et vous soutenir.

Pour bénéficier de ces services ou poser vos questions, contactez :

- Cellule prévention : **087 34 35 42**
- Service d'assistance policière aux victimes : **087 34 36 20**

Nous sommes là pour vous. Votre sécurité est notre priorité.





POLITIQUE LOCALE VOS REPRÉSENTANTS AU COLLÈGE ET AU CONSEIL

LE COLLÈGE COMMUNAL

SUITE AUX ÉLECTIONS DU 13 OCTOBRE, IL Y A DU CHANGEMENT AU COLLÈGE COMMUNAL. DEPUIS LE 2 DÉCEMBRE, LE NOUVEAU COLLÈGE EST EN PLACE. À CETTE OCCASION, LES ATTRIBUTIONS DE CHACUN ONT ÉTÉ DISTRIBUÉES. PROFITONS DE CETTE OPPORTUNITÉ POUR VOUS PRÉSENTER L'ÉQUIPE !

Le collège communal est composé de la Bourgmestre, de 3 échevins et de la présidente du CPAS. Ils sont élus pour 6 ans et assistés par la directrice générale. Le collège communal de Baelen se réunit, à huis-clos, chaque jeudi dans les locaux de la maison communale.

Le collège met en œuvre des décisions du conseil communal. Il veille à la gestion des finances de la commune et a en charge la maintenance et l'entretien des propriétés et voiries relevant de son autorité. Le collège communal se tient à votre disposition pour toute question relative à la vie courante de la commune. Vous pouvez également solliciter un rendez-vous en contactant directement un des membres du collège (via l'adresse mail globale college@baelen.be ou via les adresses individuelles que vous trouverez ci-dessous).



THÖNNISSEN NATHALIE

Qualité : Bourgmestre

Attributions : Finances – Police – Participation citoyenne (PCDR) – Coordination générale – Etat civil et population – Relations avec les tutelles

E-Mail : bourgmestre@baelen.be



SCHYNTS DENIS

Qualité : Premier Echevin

Attributions : Sports – Jeunesse – Gestion du Centre Culturel et Sportif – Fêtes et cérémonies – Culture – Tourisme

E-Mail : denis.schynts@baelen.be



MASSENAUX FABRICE

Qualité : Deuxième Echevin

Attributions : Travaux – Bâtiments communaux – Constructions scolaires – Patrimoine – Logement – Mobilité – Gestion et entretien des cimetières – Environnement – Propreté publique

E-Mail : fabrice.massenaux@baelen.be



NICOLL JONATHAN

Qualité : Troisième Echevin

Attributions : Personnel communal – Enseignement – Communication – Commerce – Bien-être animal – Accueil extrascolaire – Bibliothèque – Cultes – Agriculture

E-Mail : jonathan.nicoll@baelen.be



BECKER BRIGITTE

Qualité : Présidente du CPAS

Attributions : CPAS – Aînés – Petite enfance – Santé – Famille – Urbanisme – Aménagement du territoire

E-Mail : brigitte.becker@baelen.be





les conseillers communaux, de gauche à droite :

COLLE Ghislain, BECKER Brigitte, POLIS Nathan, CORMAN-HABETS Shanti, MASSENAUX Fabrice (1^{er} Echevin), NICOLL Jonathan (3^e Echevin), SCHYNTS Denis (2^e Echevin), THÖNNISSEN Nathalie (Bourgmestre), BRANDT Roger, BOURS Cindy, SCHEEN Arnaud, RENTMEISTER Patricia, FYON Alban, CROSSET Fanny et MEESEN Roger

LE CONSEIL COMMUNAL

LE CONSEIL COMMUNAL EST L'ASSEMBLÉE DE TOUS LES CONSEILLERS ÉLUS LORS DES ÉLECTIONS COMMUNALES. IL EST CONVOQUÉ PAR LE COLLÈGE À CHAQUE FOIS QUE LES AFFAIRES COMMUNALES L'EXIGENT ET AU MOINS 10 FOIS PAR AN. LES RÉUNIONS SONT PUBLIQUES : TOUS LES CITOYENS PEUVENT VENIR Y ASSISTER. CERTAINS POINTS SONT TOUTEFOIS DÉBATTUS À HUIS-CLOS.

Le conseil vote le budget communal, fixe le montant des taxes communales, décide de la location, de la vente ou de l'achat d'immeubles, nomme le personnel, organise l'enseignement communal, vote les règlements relatifs à la sécurité, à la propreté et à la tranquillité des citoyens, l'aménagement et l'entretien de la voirie communale, des espaces verts ...

À Baelen, le conseil communal est composé de la Bourgmestre, des 3 échevins, de la présidente du CPAS et de 11 conseillers.

COMPOSITION DU CONSEIL :

Les membres du collège :

THÖNNISSEN Nathalie – Bourgmestre

SCHYNTS Denis – 1^{er} Echevin

MASSENAUX Fabrice – 2^{ème} Echevin

NICOLL Jonathan – 3^{ème} Echevine

BECKER Brigitte – Présidente du C.P.A.S.

Les conseillers communaux :

CORMAN-HABETS Shanti – TRAIT D'UNION

AREND Jean-Paul – TRAIT D'UNION

COLLE Ghislain – TRAIT D'UNION

SCHEEN Arnaud – ACBM

MEESEN Roger – ACBM

CROSSET Fanny – ACBM

FYON Alban – ACBM

BOURS Cindy – ACBM

RENTMEISTER Patricia – ACBM

POLIS Nathan – ALTERNATIVE

BRANDT Roger – ALTERNATIVE

LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

CHAQUE CPAS EST GÉRÉ PAR UN CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE, DONT LES MEMBRES SONT ÉLUS PAR LE CONSEIL COMMUNAL, TOUS LES SIX ANS, APRÈS LES ÉLECTIONS COMMUNALES. LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE À BAELEN COMPTE 8 MEMBRES ET EST DIRIGÉ PAR UNE PRÉSIDENTE, BRIGITTE BECKER, QUI EST ÉLUE AU SEIN DU CONSEIL ET EST MEMBRE DU COLLÈGE. IL SE COMPOSE COMME SUIT :

CORMAN-HABETS Shanti - TRAIT D'UNION

GLINEUR Michel - TRAIT D'UNION

SARTENAR Maxime - TRAIT D'UNION

GERON Jocelyne - TRAIT D'UNION

SGHIR Soumaya - ACBM

ROMEDENNE Joseph - ACBM

HERCOT Catherine - ACBM

BECKER Brigitte - ALTERNATIVE

PERICK Christian - ALTERNATIVE



LE LOMBRIC COMMUN

DANS LES INVERTÉBRÉS ET PLUS PRÉCISÉMENT DANS LES ANNÉLIDES, IL EXISTE DANS LE MONDE PLUS DE 6000 ESPÈCES DE LOMBRICS DIFFÉRENTS. JE ME CONTENTERAIS DE VOUS DÉTAILLER UN PEU NOTRE LOMBRIC COMMUN, PLUS BANALEMENT APPELÉ « LE VER DE TERRE ».

AVEZ-VOUS DÉJÀ PRIS LE TEMPS D'OBSERVER UN VER DE TERRE DE PRÈS ?

Son corps long et fin est composé de segments en forme d'anneau. Le segment plus sombre comprend la tête et la bouche tandis que le dernier segment plus clair constitue son anus. Entre deux, une série de 100 à 200 anneaux (dans lesquels se trouvent les cœurs... oui ! le ver de terre possède 4 petits cœurs, 3 paires de reins, les intestins et les organes de reproduction. Il ne possède ni yeux, ni oreilles, ni pattes mais une bouche et un long tube digestif. Ses anneaux sont équipés, près de la tête, de cellules photosensibles qui lui permettent de distinguer le jour de la nuit. Il n'a pas non plus de poumons. Il a une respiration cutanée, l'oxygène dont il a besoin transite par sa peau.

On peut reconnaître un ver de terre ayant atteint sa maturité sexuelle grâce à une protubérance située derrière la tête, c'est le « clitellum », là où se situent les organes liés à la reproduction.

Le lombric se déplace par reptation péristaltique, autrement dit par contraction musculaire au niveau des segments. Ceux-ci sont pourvus de minuscules poils appelés « les soies ». Ils sont tous dirigés dans le même sens ce qui a pour but de s'agripper au sol lors de l'allongement des segments puis de se rétracter lors du rétrécissement des anneaux. De plus, le corps est recouvert de mucus ce qui lui permet de se déplacer dans la terre, le sable, le gravier et les brindilles sans se blesser. Il aime l'humidité car comme il ne possède pas de poumons, il faut que sa peau soit toujours humide pour que l'oxygène de l'air se mélange au mucus pour pouvoir traverser sa peau et ainsi pouvoir respirer. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'on ne trouve pas de ver dans la terre sèche. Par contre, quand il pleut, le ver de terre remonte à la surface car il pourrait se noyer s'il reste dans les galeries qui se remplissent d'eau par infiltration dans le sol.

Tous les vers de terre sont hermaphrodites, c'est-à-dire qu'ils possèdent les deux sexes à la fois mais, pour se reproduire, ils sont quand même obligés de s'accoupler afin d'échanger des spermatozoïdes. Les accouplements ont lieu généralement au printemps à la surface du sol, par temps humide et de préférence de nuit. Les deux vers se collent

l'un à l'autre et échangent du sperme. Après quelques jours, le clitellum sécrète un cocon qui va remonter les anneaux vers la tête en se chargeant de 4 à 20 œufs qui seront fécondés au passage par le sperme de l'autre ver stocké dans les anneaux. Il faudra quelques semaines pour voir les jeunes vers sortir des œufs. La durée de vie peut atteindre de 2 à 8 ans.

Le ver de terre est très utile dans la nature car il aère la terre. En cherchant sa nourriture (feuilles, débris de bois mort...), il creuse des galeries par où circule l'air et l'eau nécessaire à tous les végétaux pour se développer. Il avale en même temps une grande quantité de terre qui après avoir transité dans son intestin est rejetée à la surface du sol sous forme de petites crottes appelées « tortillons » ou « turricules ». Il est également un excellent bio indicateur. Le ver raffole et recycle les épandages de fumier bovin et plus il y a de vers de terre dans le sol plus le sol est en bonne santé. Une parcelle en bonne santé peut contenir de 50 à 400 lombrics au m² ce qui équivaut à une biomasse de 1 à 3 tonnes à l'hectare dans les prairies. Sur la planète, le poids total serait 20 fois supérieur à celui de l'homme.

Une fausse croyance consiste à dire que si on coupe un ver de terre en deux cela va former deux vers viables. Ce n'est pas vraiment exact. En fait seule la partie principale contenant la tête, la bouche, le clitellum et les anneaux contenant les intestins peut survivre. La plaie va cicatriser et des cellules vont se régénérer pour reformer les anneaux manquants dont notamment l'anus. Par contre la seconde partie arrière n'aura aucune chance de reformer les organes principaux pour vivre.

Les vers de terre sont une source de nourriture non négligeable pour pas mal d'animaux. On sait tous que les merles, les rouges-gorges, les pics et une grande majorité des oiseaux apprécient les vers mais c'est sans compter sur les mammifères comme la taupe, le hérisson, le blaireau, le sanglier et beaucoup d'autres. Ils sont aussi capturés par l'homme car c'est l'appât le plus utilisé pour les pêcheurs du monde entier.

SAVEZ-VOUS QU'IL EXISTE LA JOURNÉE MONDIALE DU VER DE TERRE ?

Ce n'est pas une blague, elle existe réellement. Depuis 2016, la société britannique du ver de terre a décidé la date du 21 octobre comme journée mondiale du ver de terre en l'honneur de Charles Darwin qui a pratiqué pendant 45 ans de sa vie la géodrilologie (l'étude des vers de terre) et il a réalisé un ouvrage en 1881 intitulé « la formation de la terre végétale par l'action du ver de terre ». C'est dire que ce petit animal a fasciné et fascine toujours le monde scientifique.

Christian Desart | Guide Nature



Façade arrière du manoir

DÉPART DE MAZARINEN POUR LA NORMANDIE (suite)

VOUS ÊTES NOMBREUX À POSSÉDER LA SÉRIE DES 12 VOLUMES ILLUSTRANT L'HISTOIRE DE NOS DEUX VILLAGES, ÉDITÉS DE 1995 À 2007.

Aussi dans le tome IX de la série Mémoire de Baelen-Membach, paru en 2005, et sous le titre, **1933 - Départ de Mazarinen pour la Normandie !** nous avons consacré, en pp. 61 à 69, un article à des personnes de Mazarinen qui avaient quitté Baelen pour aller s'installer en Normandie.



Jean Lambertz

Nous voudrions ici étoffer quelque peu ces informations, mais aussi vous y faire participer. En lisant le texte du tome IX, vous comprendrez que ces événements ne nous sont pas très proches (1933 !), cependant, le fils aîné de la famille de Joseph Lambertz et de Lucie Hansez, Jean (pédiatre) vient de fêter ses 95 ans à Bois Roger (Cléville, au cœur du pays d'Auge-Calvados), à part lui, seul son petit frère Alain (1942) est encore en vie aujourd'hui (parmi les 4 enfants du couple de Joseph et Lucie)



Façade avant du manoir

Quelques Baelenois se souviennent encore de ce départ de Mazarinen (n° 7) vers la Normandie, surtout ceux qui ont trouvé refuge à Bois Roger lors de l'évacuation en 1940.

Si vous connaissiez des familles de Dolhain, Baelen, Bilstain et environs, qui ont été hébergées à Bois Roger, lors de l'évacuation, c'est ici que nous aimerions avoir quelques noms en plus de celui du vétérinaire Bruwier et sa famille qui en étaient. Merci d'avance !

Après 39 années de travail agricole de la famille Lambertz (élevage de bétail, de chevaux...) le manoir a été vendu à Jacques Perrin (acteur - réalisateur de cinéma) (1941-2022).



Jacques Perrin

On lui doit, entre autres : Microcosmos (le peuple de l'herbe), Le peuple migrateur, Les demoiselles de Rochefort, Les choristes....

Il restaure totalement le domaine de 5 ha (à quelques kms des plages du débarquement, au sud d'Ouistreham)

Aujourd'hui, le domaine s'est encore agrandi, il a été racheté par une dame de Paris qui en a fait un site réservé aux mariages, cousinages et réceptions diverses.

Un site remarquable et souvent réservé !

André Hauglustaine | Camille Meessen



LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).

HORAIRE

Lundi : 14h-17h30

Mardi : fermé

Mercredi : 10h30-18h

Jeudi : 14h-17h30

Vendredi : 14h-17h30

Samedi : 9h-13h



**LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE
LE 25 ET 26 DÉCEMBRE AINSI QUE
DU 30 DÉCEMBRE AU 5 JANVIER.**

LA BIBLIOTHÈQUE EST AUSSI UNE GRAINOTHÈQUE



Vous pouvez y **échanger des graines** de fruits, fleurs ou légumes issus de votre jardin. En retour, vous choisissez d'autres graines et, une fois rentré chez vous, il ne reste plus qu'à semer, regarder pousser, récolter... Puis échanger à nouveau !

C'EST GRATUIT, BASÉ SUR LE PARTAGE, ET CELA PERMET DE TROUVER DES SEMENCES VARIÉES ET ADAPTÉES À NOTRE TERRITOIRE.



**Pour être toujours au courant des dernières activités de la bibliothèque, suivez-nous sur sa page facebook :
BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BAELEN**

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

☎ **087 76 01 23** - ✉ **bibliotheque@baelen.be**

POUR RAPPEL

- ✔ La bibliothèque est gratuite jusqu'à 18 ans.
- ✔ Pour les adultes, la carte PASS coûte 6,00 € par an, pour emprunter à la bibliothèque de Baelen et aux bibliothèques de la province de Liège.
- ✔ Vous ne ressortez votre portefeuille que pour payer quelques centimes d'amende de retard quand vous oubliez de rendre vos livres dans les temps.
- ✔ Vous pouvez emporter 10 livres à la fois pour 4 semaines de prêt.
- ✔ Le catalogue des collections disponibles : **mabibli.be**

DATE	DÉTAILS
Les vendredis 10, 17, 24 et 31 janvier De 15h à 17h À partir de 6 ans	Activité créative « Scrap'marque-page » Venez créer votre marque-page personnalisé à la bibliothèque. <i>Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation</i> <i>Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00. À la bibliothèque de Baelen</i>
23 janvier À partir de 18h30	Les Apéros littéraires Vous avez envie de partager vos lectures (qu'elles soient « coups de cœur » ou « coup de hache ») avec d'autres personnes autour d'une auberge espagnole ? Alors, le club de lecture est fait pour vous. <i>Activité gratuite, de 14 à 999 ans</i> <i>Informations et inscription : Par téléphone au 087/76.01.23 • Par mail à bibliotheque@baelen.be</i>
25 Janvier 10h à 12h	« Samedi... j'peux pas, j'ai bibli ! » Une fois par mois, Alicia propose une heure de conte pour les petites oreilles de 0 à 8 ans. Elle vous accueille avec plaisir le samedi 25 janvier pour vous emmener visiter des mondes incroyables. En janvier, avec son bouclier le plus solide et son livre favori (oui ? les épées ça pique), Alicia vous emmènera dans le monde des chevaliers. Serez-vous assez courageux pour vous joindre à elle ? <i>Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45 Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45</i> <i>Activité gratuite • Inscription obligatoire à la bibliothèque : Par téléphone au 087/76.01.23 • Par mail à bibliotheque@baelen.be</i> <i>Accompagnant obligatoire</i>
Les vendredis 7, 14, 21 et 28 février De 15h à 17h À partir de 6 ans	Activité créative « Masque de carnaval » Oups, les bibliothécaires ont fait une bourde et ont perdu la fin de nombreuses histoires, et même de certaines phrases ! Viens les aider à terminer les récits tout en dessin ! <i>Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation</i> <i>Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00. À la bibliothèque de Baelen</i>
22 février 10h à 12h	« Samedi... j'peux pas, j'ai bibli ! » Une fois par mois, Alicia propose une heure de conte pour les petites oreilles de 0 à 8 ans. Elle vous accueille avec plaisir le samedi 22 février pour vous emmener visiter des mondes incroyables. En février, Alicia vous emmènera faire le tour du monde au travers des contes et légendes d'ici et d'ailleurs. Laissez-vous emporter par la magie des histoires. <i>Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45 • Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45</i> <i>Activité gratuite • Accompagnant obligatoire</i> <i>Inscription obligatoire à la bibliothèque : Par téléphone au 087/76.01.23 • Par mail à bibliotheque@baelen.be</i>

Scrap'marque-page

Tout le matériel pour créer un marque page unique et fantastique est mis à ta disposition à la bibliothèque

Tous les vendredis de janvier
de 15h à 17h

A la bibliothèque de Baelen

Reste le temps que ta créativité
le permet
Activité gratuite



MASQUE DE CARNAVAL

Tout le matériel pour créer un masque de carnaval unique et fantastique est mis à ta disposition à la bibliothèque

Tous les vendredis de février
de 15h à 17h

A la bibliothèque de Baelen

Reste le temps que ta créativité
le permet
Activité gratuite



Club de lecture

Les apéros littéraires de la bibliothèque

ANCIENNEMENT "CLUB DE LECTURE"

Jeudi 23 janvier 2025
18h30 à la bibliothèque

RENDEZ-VOUS À LA BIBLIOTHÈQUE POUR
DISCUTER DE VOS DERNIERS COUPS DE
CŒUR EN PARTAGEANT UN VERRE AINSI
QUE QUELQUES EN-CAS

PLUS D'INFORMATION :
087/76.01.23
BIBLIOTHEQUE@BAELEN.BE



UN SAMEDI PAR MOIS VENEZ DÉCOUVRIR DE
NOUVELLES HISTOIRES

Samedi... j'peux pas, j'ai bibli !

10h à 10h45 pour les 0-3ans
11h-11h45 pour les 4-8ans

SAMEDI 25 JANVIER
SAMEDI 22 FÉVRIER

Inscription obligatoire (places limitées)
par mail : bibliotheque@baelen.be
ou par téléphone 087/76.01.23

Activité gratuite





RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE :

FIN DÉCEMBRE, LA BIBLIOTHÈQUE S'INSÉRAIT DANS LE PROJET « LA NUIT DES BIBLIOTHÈQUES : UN DOUDOU, UN LIVRE ET AU LIT ! ». DE NOMBREUX DOUDOUS COURAGEUX ONT POUSSÉ LA PORTE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR DÉCOUVRIR CE QU'IL S'Y PASSE LA NUIT. LEURS ENFANTS ONT PROFITÉ D'UNE RIBAMBELLE D'HISTOIRES COSY, EN PYJAMA ÉVIDEMMENT !

Encore une fois, les « vendredis créatifs » ont rencontré un franc succès. En novembre, les lecteurs ont pu créer leur propre histoire, de A à Z. En décembre, la bibliothèque mettait à disposition des plus ou moins jeunes du matériel de dessins et des documentaires sur le thème des « fêtes du monde entier ».

Nous vous retrouvons en janvier pour la suite des « vendredis créatifs ».



DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
10/01/2025	<i>Scrap'marque-page</i>	Bibliothèque	de 15h à 17h	voir article
17/01/2025	<i>Scrap'marque-page</i>	Bibliothèque	de 15h à 17h	voir article
23/01/2025	<i>Les "Apéros littéraires"</i>	Bibliothèque	dès 18h30	voir article
24/01/2025	<i>Scrap'marque-page</i>	Bibliothèque	de 15h à 17h	voir article
25/01/2025	<i>Samedi, j'peux pas j'ai bibli</i>	Bibliothèque	de 10h à 12h	voir article
26/01/2024	<i>Tour des clochers (marche et course)</i>	Salle Saint-Jean Membach	11h00	voir article
31/01/2025	<i>Scrap'marque-page</i>	Bibliothèque	de 15h à 17h	voir article
02/02/2025	<i>Balade</i>	Départ du parc communal à Baelen	13h30	Groupe balades (voir article)
07/02/2025	<i>Masque de carnaval</i>	Bibliothèque	de 15h à 17h	voir article
14/02/2025	<i>Masque de carnaval</i>	Bibliothèque	de 15h à 17h	voir article
21/02/2025	<i>Masque de carnaval</i>	Bibliothèque	de 15h à 17h	voir article
22/02/2025	<i>Samedi, j'peux pas j'ai bibli</i>	Bibliothèque	de 10h à 12h	voir article
28/02/2025	<i>Masque de carnaval</i>	Bibliothèque	de 15h à 17h	voir article
02/03/2025	<i>Balade</i>	Départ du parc communal à Baelen	13h30	Groupe balades (voir article)
15/03/2025	<i>Théâtre à Membach "Ah le cochon"</i>	Salle St.Jean à Membach	20h	voir article
16/03/2025	<i>Théâtre à Membach "Ah le cochon"</i>	Salle St.Jean à Membach	16h	voir article

DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE

Avant toute manifestation publique, en plein air, sous chapiteau ou en lieu clos, il faut demander une autorisation au collège

IL FAUT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION ET 3 MOIS EN CAS D'ÉVÉNEMENT NECESSITANT UN CONTRÔLE ET/OU UNE RÉUNION DE SÉCURITÉ ET/OU DU GARDIENNAGE PAR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Il importe aussi de prendre connaissance de l'extrait du Règlement Général de Police concernant les manifestations publiques ainsi que du guide des manifestations publiques.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur notre site :

<https://www.baelen.be/loisirs/organisation-devenements/demarche-pour-organiser-un-evenement>



Après examen de votre demande, l'administration vous répond par courrier.

En cas d'accord, l'administration transmet également l'information à la direction de la zone de police Pays de Herve.

Chers villageois,

La SOCIÉTÉ ROYALE SAINT JEAN À MEMBACH vous rappelle que son café est ouvert tous les dimanches matin de 10 h à 13 h.

Nous vous accueillons pour vous servir votre apéro avant votre repas dominical. N'hésitez pas à venir nous dire bonjour.

Le comité et les bénévoles et de la Saint Jean.



BALADES

Envie de découvrir votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

LE 2 FÉVRIER, LE 2 MARS

Rendez-vous au parc communal de Baelen, rue de l'Eglise à 13h30

De là nous nous rendons en voiture vers le lieu de départ dans la région.

Les balades durent environ 2 heures (± 8km)
Chaussures de marche ou bottes conseillées.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0488/88.68.45

Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89

GYMNASTIQUE DES DAMES ÂÎNÉES

RECHERCHE UN.E PROFESSEUR.E

L'association "Gymnastique des Dames Âînées" de Baelen recherche un.e professeur.e, **à partir de février 2025. Le cours se donne 1 mois sur 2, en alternance avec une autre professeure, le lundi de 19h à 20h**, dans la salle de sports communale.

Pour les infos,

Dorothee Marin 0495/408392

ou Lucile Duheym 087/762542 et 0496/151584.





LAGO EUPEN WETZLARBAD

UNE RÉOUVERTURE PRÉVUE AU 1^{ER} FÉVRIER 2025 !

Retour sur une date marquante

Le 14 juillet 2021 restera gravé dans les mémoires de notre région. Ce jour-là, des pluies torrentielles ont provoqué le débordement des rivières, inondant de nombreuses villes et villages.

Le complexe **LAGO Eupen Wetzlarbad**, inauguré en 2018, n'a pas échappé à cette catastrophe. De vastes parties du site ont été submergées. Si la structure des piscines a résisté, les installations techniques, situées en sous-sol, ont été gravement endommagées et ont dû être entièrement remplacées.



Des travaux titanesques pour un avenir durable

La reconstruction a été un chantier de grande ampleur. Les équipements techniques inondés ont été démontés et remplacés, tandis que le bassin sportif a été entièrement recarrelé.

« **La ville d'Eupen a transformé cette épreuve en une opportunité de rendre notre complexe encore plus écologique** », explique **Bertrand Thieffry**, directeur du centre.

Parmi les améliorations notables, le bâtiment est désormais équipé de panneaux photovoltaïques et thermiques, réduisant considérablement la consommation d'énergie. De plus, un nouveau système de filtration permet de recycler jusqu'à deux tiers des eaux usées.

La Ville d'Eupen a également renforcé la protection contre les catastrophes naturelles en intégrant des dispositifs destinés à prévenir les dégâts en cas de potentielles futures inondations.

Une réouverture tant attendue

C'est avec un grand plaisir qu'à partir du **1^{er} février**, **LAGO Eupen Wetzlarbad** accueillera à nouveau la clientèle dans son bassin sportif et son centre aquatique. Reprise également des cours de notre académie de natation Waiwai, ainsi que des aquasports destinés à tous les âges.

Pour plus de détails sur les activités et les horaires, rendez-vous sur le site internet ou la page Facebook du complexe.

Un événement festif marquera cette réouverture, avec des animations spéciales prévues tout au long de la journée. Restez connectés pour ne rien manquer !





ALAIN LENNERTZ EXPOSE SES DERNIÈRES ŒUVRES PHOTOGRAPHIQUES

LA CHAPELLE D'HERBESTHAL-BAUM, FRAÎCHEMENT RÉNOVÉE, ACCUEILLERA DU 17 JANVIER AU 2 FÉVRIER PROCHAIN L'EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE D'ALAIN LENNERTZ.

La démarche artistique de ce photographe passionné porte principalement sur la photographie de paysages, presque contemplative, où la nature tient le premier rôle.

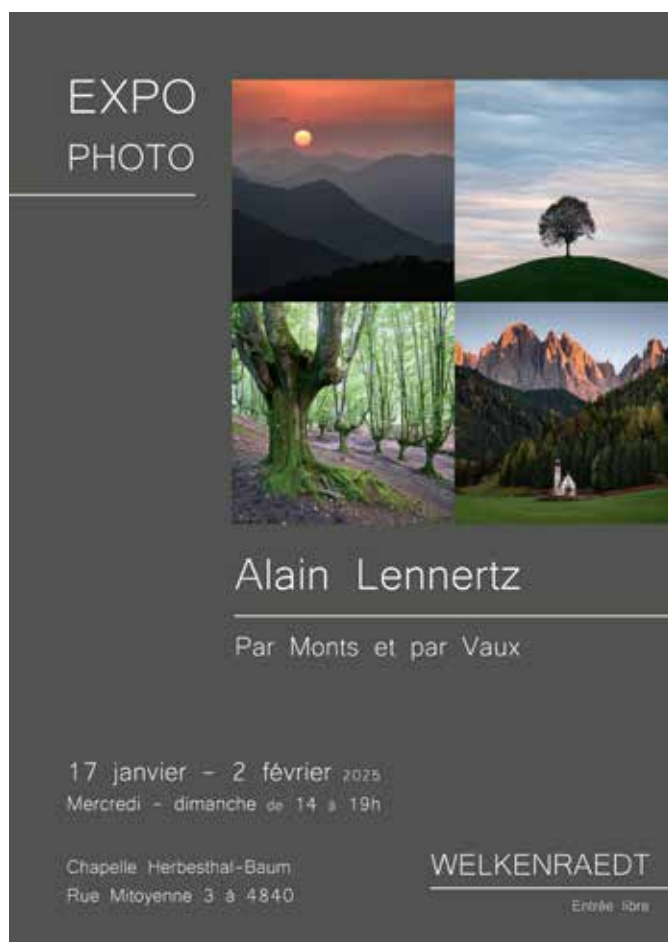
Constamment à la recherche de lumières subtiles et éphémères qui font qu'une scène n'existe qu'un bref instant, l'auteur, à travers ses images, invite le spectateur à un voyage où le rêve et l'imagination l'emportent souvent sur la réalité du tableau photographique présenté.

Cette année, il vous propose de découvrir ou de redécouvrir, au travers de ses œuvres, différentes régions d'Europe, notamment la Suisse, l'Italie, l'Espagne, l'Ecosse et d'autres.

Primé à de nombreuses reprises, y compris dans des concours internationaux, il vous présente lors de cette exposition, intitulée « Par Monts et par Vaux », principalement des photos prises dans des régions montagneuses ou du moins vallonnées. Vous y découvrirez une quarantaine de photographies au format A3 et A2. Les tirages sont réalisés par ses propres soins sur du papier de type « beaux-arts » de haute qualité. Une expo à ne pas manquer.

Le photographe se fera un plaisir de vous accueillir personnellement à la **Chapelle d'Herbesthal-Baum**, rue Mitoyenne 3, 4840 Welkenraedt. L'exposition est ouverte **du 17 janvier au 2 février prochain**, du mercredi au dimanche de 14 à 19h, ainsi que sur rendez-vous. **Entrée libre.**

Renseignements : 0497 350545





À Membach



TOUR DES CLOCHERS

Mémorial Philippe Havet

4^{ÈME} ÉDITION

Dimanche 26 janvier 2025

Adresse : rue Léonard Moray 15, 4837 Baelen - Membach

MARCHE LIBRE (7 - 18 KM) - Départ de 8h30 à 11h00 (4€)

TOUR DES CLOCHERS - 18KM

Départ à 11h00

BOUCLE DE LA CHAPELLE - 7KM - Départ à 11h00

⇒ nouveau parcours



INSCRIPTIONS SUR CHRONORACE

19km : 8€ en préinscription et 11€ sur place

7km : 5€ en préinscription et 7€ sur place

Classement pour les Baelenois et Limbourgeois

INSCRIS-TOI

NUTRI-BAY.com
ENDURANCE SPORTS NUTRITION


ANDOMA CONSTRUCT S.P.R.L.



Respire Sports

Trimetal

NG infra
BUREAU D'ETUDES



KJ & CO JEUX CANINS ASBL

LA PÉRIODE HIVERNALE NE PERMETTANT PLUS LA PRATIQUE DES JEUX CANINS (LE TREIBALL, LES NADAC HOOPERS ET LE CIRCLE TRAINING), DES BALADES CANINES SONT MISES EN PLACE EN ATTENDANT LE RETOUR DU PRINTEMPS.

Les cours d'éducation chiots continuent, toute l'année, au grand plaisir des amateurs.

Nous accueillons les chiots dès l'âge de 3 à 4 mois maximum, en ordre de vaccinations dont la toux du chenil.

Nous vous souhaitons une année 2025 pleine de sérénité, remplie de bonheur et de câlins chaleureux de nos amis à quatre pattes.

Les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com>

Ou GSM : 0495 855 890 Edith

(Si répondeur, laissez votre message, nous vous contacterons au plus vite)





THÉÂTRE À MEMBACH

Le groupe de théâtre "**Scène entr'amis**" de Membach a le plaisir de vous inviter à son prochain spectacle

AH LE COCHON !

Comédie en 3 actes de Vivien LHERAUX

Deux représentations en la salle ST JEAN de MEMBACH

SAMEDI 15 MARS 2025 à 20:00 heures

DIMANCHE 16 MARS 2025 à 16:00 heures

Mise en scène : Eliane DUMOULIN-BECKERS

Aide-mémoire : Laurence CORMAN

Un nouveau retraité allergique à l'informatique,

une call-girl qui débarque,

une épouse pleine d'imagination,

des escrocs maladroits,

des fiancés qui ne se connaissent pas,

des policiers naïfs.

Sans oublier : des valises, de la drogue, un camping-car, des mensonges, des maracas et des cris de cochon...

Tous les ingrédients sont réunis pour assister à une comédie vraiment délirante, menée à 100 à l'heure !

PERSONNAGES (Par ordre d'arrivée sur scène)

Christian	<i>Nouveau retraité</i>	Pierre CRUTZEN
Monique	<i>L'épouse de Christian</i>	Christine PIRENNE
Eva	<i>La Call-girl</i>	Gaëlle CARTIGNY
Yvon	<i>Un escroc</i>	Jérémy EVRARD
Françoise	<i>Une escroc</i>	Aurélie DE DIJCKER
Lucas	<i>Le Lieutenant</i>	Eric KISTEMANN
Labuche	<i>Lieutenant Stagiaire</i>	Jacky DEN

PRÉVENTE : 8,00 € à partir du 15.01.2025 chez Pierre CRUTZEN, rue du Pensionnat 4 – 4837 MEMBACH

(087/55 26 82 ou 0497/02 17 43 – pierrecrutzen@skynet.be)

SOIRÉE: 9,00 €

Enfants de – 12 ans: gratuit.



Café deuil

Ne reste pas seul.e face au deuil:
un moment, un lieu, des échanges...
un temps de rencontres

Quand on parvient à
mettre des mots sur son
deuil, on revient peu à peu
du côté des vivants

Chaque 2ème mardi du mois de 15h à 16h30

Au Pôle St Léonard à Welkenraedt (arrêt bus lignes 710 et 723)

Contacts : Claudine 0496727777/claudinestass@hotmail.com

Maria 0479872539



L'ANNÉE 2024 S'EST TERMINÉE TRÈS AGRÉABLEMENT POUR LES CHIENSHEUREUX.

NOUS AVONS PU À NOUVEAU ORGANISER NOTRE SÉJOUR DE 4 JOURS ET 3 NUITS EN GÎTE, AU CAP GRIS NEZ.

Ce fut l'occasion pour nous, de mettre en pratique l'enseignement que nous recevons sur le terrain d'entraînement, dans une vie sociale riche (jour et nuit ensemble, prise des différents repas, leçons sur la plage, soirée au restaurant, balade de jour comme de nuit).

Nous avons également pu apprécier l'image que ces gens ont de nous.

Assurer la continuité !

Courant 2024, notre équipe s'est enrichi de nouvelles personnes dans le comité mais nous avons encore besoin de

- 👉 **2 moniteurs (trices) pour les chiens adultes**
- 👉 **1 moniteur (trice) pour l'école des chiots**
- 👉 **2 personnes pour se relayer au bar**

Les trois responsables qui ont mis en place le club canin en 2008 sont toujours en place aujourd'hui.

De ce trio, je suis le plus jeune, j'ai dépassé l'âge de la retraite et j'aimerais pouvoir m'éloigner petit à petit du centre canin, en laissant une ASBL qui tourne (comme elle l'a toujours fait).

Vous désirez intégrer une ASBL, saine, autonome financièrement avec des activités canines agréables ? Une ASBL avec des membres respectueux et reconnaissants envers l'équipe qui fait tourner le club ?

Contactez-nous.

Fred Meurisse

📞 0475/421216

📧 Fred Meurisse

✉️ Fred.chiensheureux.be@gmail.com



